

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 658

26 mars 2009

SOMMAIRE

Adma A.G.	31545	Great Bio Energies S.à r.l.	31582
Al Dar Islamic Fund	31553	Great German Offices B	31571
Amberlux	31568	Great German Stores M	31570
Amberlux S.A- SPF	31568	Great German Stores N	31580
ATL Aquatrans Logistics S.A.	31545	Herald (Lux)	31549
Bâloise Fund Invest Advico	31565	HTFA S.à r.l.	31538
Calvasina Luxembourg S.à.r.l.	31567	Investgest S.A.	31559
Cameron Toll	31578	KEY SAFETY SYSTEMS Luxembourg S.à.r.l.	31549
Camping Fuussekaul S.A.	31553	Les Amis de Djatlovo a.s.b.l.	31538
C.A.P.	31584	Logic S.A.	31584
Chimie Rouge S.A.	31567	Match Centre S.A.	31564
Coban S.A.	31550	Natur s.à r.l.	31550
Courthéoux Société Anonyme	31565	New Conception S.A.	31577
Didogra s.a.	31575	New Conception S.A.	31577
Distribution Video Luxembourg S.A.	31567	Peintures Mousel S.A.	31552
Etadhel S.A.	31576	P.F. Nursing Homes BW	31580
Etadhel S.A.	31576	P.F. Nursing Homes Holding	31578
Eurotrust	31559	P.F. Offices B	31578
Eurotrust Corporate Services S.A.	31560	Phenix Holding II S.A.	31578
Ferlux S.A.	31576	Pictet Targeted Fund (LUX)	31553
FinHestia S.à r.l.	31566	Portus S.A.	31546
Finter Fund Management Company S.A.	31564	Rawito International S.A.	31549
FireWood-Solar s.c.	31560	Restaurant Steinmetz	31568
First Data International Luxembourg III S.à r.l.	31546	Sàrl Mathieu & Cie	31565
Fondation Amanda Duchesse, a.s.b.l.	31542	SL Group SP S.à.r.l.	31574
Genlux S.à r.l.	31552	Strategic Partners S.à.r.l.	31576
Global Trade Sàrl	31552	U-insure-u.com S.à r.l.	31560
Goad International SA	31538	VDT Luxembourg S.à r.l.	31568
GrandVes Invest S.A.	31577	Velcan Energy Luxembourg S.A.	31573
		Wachsend Handelsgesellschaft A.G.	31554

HTFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 593.980,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.314.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés tenue le 20 février 2009

Les associés ont décidé d'accepter les démissions de leurs fonctions de gérants présentées par:

- Monsieur Charles Meyer avec effet au 31 octobre 2008,
- Monsieur Robert Faber avec effet immédiat,
- Monsieur Alain Heinz avec effet immédiat.

Les associés ont décidé de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, trois nouveaux gérants en remplacement des gérants démissionnaires, à savoir:

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,
- Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,
- Monsieur Cédric Raths, né le 9 avril 1974 à Bastogne, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HTFA S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032511/6341/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00560. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Goad International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2319 Howald, 72, rue Dr. Joseph Peffer.
R.C.S. Luxembourg B 36.798.

Extrait du P.V. de l'A.G.O. tenue en date du 7 février 2008 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2007

Les mandats des administrateurs actuels ont été reconduits pour une durée de six ans:

- Monsieur Jean Bernard Zeimet, résidant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter
- Monsieur Serge Krancenblum résidant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch
- Monsieur Carlo Schlessler résidant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Le mandat du commissaire aux comptes, la société READ S.à R.L. (B 45.083) avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri a été reconduit pour une durée de six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009032498/1137/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Les Amis de Djatlovo a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 76, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg F 7.892.

STATUTS

Entre les soussignés, membres fondateurs, réunis en assemblée constituante en date de ce jour, est créé une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, ci-après désignée par «la loi», et par les présents statuts.

I) Dénomination et siège

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Les Amis de Djatlovo a.s.b.l.», ci après désignée «l'association».

Art. 2. Le siège social de l'association se trouve à L-4243 Esch-sur-Alzette, 76, rue Jean-Pierre Michels.

II) Objet et durée

Art. 3. L'association a pour objet d'organiser et de financer l'aide humanitaire aux enfants handicapés et aux personnes démunies de la région de Djatlovo (Biélorussie). Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire peut, par majorité des 2/3 des membres présents décider l'extension de son aide humanitaire à d'autres régions.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

III) Membres

Art. 5. L'association se compose de

- membres actifs
- membres honoraires
- membres donateurs

Art. 6. Le nombre de membres actifs ne peut pas être inférieur à 5 (cinq).

Art. 7. En dehors des membres fondateurs, toute personne jouissant des droits civils et qui consent aux présents peut être admise comme membre de l'association.

Art. 8. Les membres actifs paieront une cotisation annuelle dont le montant est fixé à 5,00 € par personne. L'assemblée générale ordinaire pourra modifier le montant de cette cotisation annuelle.

Art. 9. Tout membre peut se retirer de l'association par simple lettre de démission adressée au conseil d'administration.

Art. 10. Tout membre qui n'aura pas payé sa cotisation annuelle dans le délai de trois mois à compter de l'assemblée générale sera considéré de plein droit comme démissionnaire.

Art. 11. Conformément à l'article 12 de la loi, pourra être exclu tout membre qui refuse de se conformer aux présents statuts ou aux décisions du conseil d'administration statuant dans les limites de ses pouvoirs légaux et statutaires, ainsi que tout membre qui contrevient aux intérêts de l'association.

Art. 12. Les membres honoraires et les membres donateurs n'ont pas de droit de vote lors de l'assemblée générale.

IV) Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale se réunira, sur convocation du conseil d'administration, au moins une fois par an, au cours du 1^{er} trimestre de l'année civile, au lieu et à l'heure fixés par le conseil d'administration.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra convoquer une assemblée générale chaque fois qu'il le jugera utile et nécessaire.

Art. 15. A la suite d'une demande écrite signée par un tiers des membres actifs, le conseil d'administration doit convoquer dans un délai d'un mois une assemblée générale extraordinaire, en portant à l'ordre du jour le motif de la demande.

Art. 16. Le conseil d'administration convoque tous les membres à l'assemblée générale par simple lettre ou par imprimé, en observant un délai d'au moins quinze jours. A cette convocation est joint un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur des points étrangers à l'ordre du jour que si au moins 2/3 des membres présents marquent leur accord avec mise à l'ordre du jour des points supplémentaires.

Art. 17. Lors de l'assemblée générale, seuls les membres actifs ont le droit de vote et disposent chacun d'une seule voix. Les résolutions sont prises à la majorité des membres présents, à l'exception des cas prévus par la loi ou les présents statuts.

Art. 18. Les attributions obligatoires de l'assemblée générale sont les suivantes:

- la nomination et la démission des membres du conseil d'administration, s'il y en a lieu;
- l'approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice écoulé;
- la détermination du programme de travail du budget de l'exercice suivant;
- la désignation des commissaires aux comptes;
- l'éventuelle fixation de la cotisation annuelle;
- l'exclusion des membres conformément aux dispositions de l'article 11 des présents statuts;
- tout point porté valablement sur l'ordre du jour de l'assemblée générale;
- l'exercice de tous les autres pouvoirs découlant de la loi ou des présents statuts.

Art. 19. Les décisions suivantes nécessitent la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, qui peut se tenir à la suite d'une assemblée générale ordinaire, qui devra être convoquée selon les mêmes règles que l'assemblée générale ordinaire:

- la modification des statuts;
- le changement de la dénomination;
- la modification du siège social;
- les points découlant de l'initiative des membres, conformément à l'article 15 des présents statuts;
- la dissolution de l'association.

Art. 20. L'assemblée générale et l'assemblée générale extraordinaire sont présidées par le président du conseil d'administration, ou celui qui le remplace. Le conseil d'administration fait fonction de bureau de l'assemblée générale. Les résolutions sont inscrites dans un registre spécial et sont signés par le président et le secrétaire. Ce registre peut être consulté, sans déplacement, par toutes les personnes intéressées, sur rendez-vous, au siège social de l'association.

V) Conseil d'administration

Art. 21. Le conseil d'administration est l'organe administratif et exécutif de l'association. A cette fin, il dispose des pouvoirs les plus étendus, dans le cadre et les limites fixés par la loi et les présents statuts. Tout ce qui n'est pas expressément réservé, par la loi ou les présents statuts, à l'assemblée générale, respectivement l'assemblée générale extraordinaire, est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 22. Le conseil d'administration se compose au minimum de 5 personnes, ci-après désignés par «les administrateurs», et au maximum de 13 personnes, dont:

- 1 président;
- 2 vice-présidents;
- 1 secrétaire;
- 1 trésorier;
- 4 à 8 assesseurs;

Art. 23. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour un terme de 2 (deux) ans. Le renouvellement des membres du conseil d'administration se fera annuellement par l'assemblée générale à raison de la moitié des administrateurs. Les administrateurs sortants lors de la première assemblée générale sont désignés par tirage au sort.

Art. 24. Un membre du conseil d'administration élu en remplacement d'un administrateur démissionnaire, finit le terme de celui-ci.

Art. 25. En cas de démission d'un ou de plusieurs administrateurs dans un délai dépassant le terme de 3 (trois) mois avant la prochaine assemblée générale, le conseil d'administration peut procéder à leur remplacement par cooptations, sans que toutefois le nombre personnes cooptées ne puisse dépasser le tiers des administrateurs. Il en est de même si, lors de l'assemblée générale, il n'y aura pas assez de candidatures pour pourvoir aux vacances.

Art. 26. Le conseil d'administration élit lors de sa première réunion qui suit l'élection de ses membres, parmi ceux-ci, le président, le vice-président chargé de représenter le président de l'association en cas d'absence ou d'empêchement, ainsi que le secrétaire et le trésorier.

Art. 27. Faute de candidatures, il est toutefois loisible au conseil d'administration de choisir le secrétaire et/ou le trésorier en dehors de son cadre. Dans ce cas, ils n'ont pas de droit de vote.

Art. 28. Le conseil d'administration jouit, dans l'accomplissement de sa mission des pouvoirs les plus étendus. Il décide en dernière instance sur tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Art. 29. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité et par décision inscrite au registre des délibérations, déléguer une partie de ses prérogatives à un ou plusieurs administrateurs. Ces administrateurs doivent, lors de chaque réunion en faire un rapport. Cette délégation est révocable à tout moment.

Art. 30. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou du secrétaire aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige ou que la moitié des ses membres le demande.

Art. 31. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Art. 32. Il est tenu un procès-verbal des séances du conseil d'administration. Ce procès-verbal est signé par le président, ou celui qui le remplace, et contresigné par le secrétaire. Le registre des délibérations du conseil d'administration peut être consulté par chaque membre de l'association, sans déplacement et sur rendez-vous, au siège de l'association ou au domicile du secrétaire. Ce même registre peut être consulté lors de l'assemblée générale.

Art. 33. Outre la tenue du registre des délibérations, le secrétaire est chargé avec la rédaction du courrier de l'administration et la tenue des archives de l'association, exception faite des documents relatifs aux finances.

Art. 34. Outre son siège social, l'association peut se donner une adresse postale pour la gestion financière, en principe l'adresse privée du trésorier ou une boîte postale, et une adresse postale pour les opérations administratives courantes, en principe l'adresse privée du secrétaire ou une boîte postale. Ces adresses postales doivent obligatoirement se trouver sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 35. Le trésorier assure sous sa responsabilité la gestion financière de l'association. Il rend régulièrement compte au conseil d'administration de la situation financière et présente à l'assemblée générale un rapport financier annuel. Chaque dépense doit être documentée par une facture ou une autre pièce justificative,

Art. 36. Les comptes et la caisse sont contrôlés une fois par an par deux commissaires aux comptes à désigner par l'assemblée générale. Le mandat de commissaire aux comptes est incompatible avec celui d'administrateur.

Art. 37. Pour la gestion financière courante, le trésorier a seul le droit de signature pour les comptes bancaires de l'association. Dans des cas exceptionnels et cas d'absence ou d'empêchement prolongés du trésorier, les signatures conjointes du président et d'un autre administrateur, à désigner par le conseil d'administration, sont requises pour toutes opérations bancaires.

Art. 38. L'association ne peut valablement être engagée que par la signature du président, ou celui qui le remplace, munie de la contresignature du secrétaire, ou un autre administrateur qui le remplace.

Art. 39. Les administrateurs ne perçoivent aucune indemnité de la part de l'association pour les travaux exécutés dans l'intérêt de celle-ci.

VI. Commissaires aux comptes

Art. 40. L'assemblée générale élit tous les deux ans deux commissaires aux comptes, qui sont chargés avec le contrôle de la gestion financière de l'association. A cette fin, ils auront le droit de consulter, sans déplacement, toutes les pièces relatives à la gestion financière.

Art. 41. Les commissaires dresseront chaque année un rapport de leurs constatations et de leurs propositions et les soumettront à l'assemblée générale.

Art. 42. Le mandat de commissaire aux comptes est incompatible avec celui d'administrateur.

VII. Financement

Art. 43. Les ressources de l'association, ventilées en recettes ordinaires et extraordinaires, se composent notamment:

- des cotisations de ses membres
- des recettes des organisations de l'association (bazars, vente de produits, etc.)
- des subsides et subventions;
- des dons et libéralités légalement autorisés;
- des intérêts;
- de tout autre revenu quelconque légalement perçu.

VIII. Dissolution

Art. 44. La dissolution de l'association peut être décidée par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 45. L'association est dissoute d'office si le nombre de ses membres actifs est inférieur à 5 (cinq).

Art. 46. En cas de dissolution de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédant favorable sera utilisé pour le financement d'une action d'aide humanitaire aux enfants handicapés et aux personnes démunies de la région de Djatlovo (Biélorussie).

IX. Dispositions finales

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévue aux présents statuts, l'association se réfère aux dispositions légales en vigueur, notamment à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Fait à Esch-sur-Alzette en date du 29 septembre 2008 par les membres fondateurs signataires:

Signé: BACK Emile, GUILLON Alfred, HANNEN Mady, KLEIN Romaine, LECLERC Joël, MEYER Jean-Marie, REINERS Roger, SCHMIDT Tanja, SCHMIDT Trixie, VIRGILI Pascal, WEBER Roger et ZWALLY Roger.

Référence de publication: 2009032484/9709/161.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05437. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

F.A.D., Fondation Amanda Duchesse, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3414 Dudelange, 3, rue Bannent.

R.C.S. Luxembourg F 7.893.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le 1^{er} mars 2009

Se sont réunis:

1. ANUARITE Amanda, rue Bannent N°3, L-3414 Dudelange (Luxembourg)

Profession: ménagère

Nationalité: congolaise

2. Rodolphe Cyr MAKOSSO, rue Rochambeau N°1, F-57000 Metz (France)

Profession: enseignant

Nationalité: française

3. KUCHARCZYK Marcel Umberto, rue Bannent N°3, L-3414 Dudelange (Luxembourg)

Profession: employé

Nationalité: Luxembourgeoise

Lesquels ont déclaré vouloir créer entre eux et ceux qui ultérieurement en deviendront membres, une association sans but lucratif, conformément à la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit, telle qu'elle a été modifiée.

Cette association sera régie par les statuts qui vont suivre.

Titre I^{er} .- Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination de «FONDATION AMANDA DUCHESSÉ, a.s.b.l.» ayant pour abrégé F.A.D.

Art. 2. Le siège social est établi à rue Bannent N°3, L-3414 DUDELANGE Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision à la majorité simple des voix de l'assemblée générale.

Art. 3. L'association a pour objet de

- Défendre et promouvoir la culture africaine et l'encadrement socio-professionnel
- Contribuer à la formation et à l'éducation de la femme et des jeunes sur leurs droits et devoirs au sein de la société africaine et/ou luxembourgeoise
- Promouvoir les œuvres agropastorales, socio-culturelles, médico-pharmaceutiques de l'habitat, de la pêche ...
- Collaborer étroitement avec les organismes internationaux et autres associations ou Ligues de droits de l'Homme qui concourent à la promotion de la femme et des jeunes dont ou dont les objectifs sont similaires à ceux des présents statuts
- D'assurer entre ses membres, et éventuellement avec l'aide de personnes ou d'organismes étrangers à l'association, une formation morale, sociale, matérielle et culturelle
- Promouvoir le bien-être social et des actions éducatives en faveur des populations défavorisées à travers des actions ciblées auprès des malades, des prisonniers, des personnes âgées, des élèves, étudiants etc.
- Soutenir les actions humanitaires dans les pays en crise ou à la suite des catastrophes naturelles
- Assister et encadrer des jeunes désœuvrés
- Assister et secourir les femmes en situation de détresse sociale ou matérielle
- Encourager et soutenir les créations d'œuvres artistiques quelles qu'elles soient

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Membres

Art. 5. L'association se compose de

- Membres effectifs
- Membres adhérents
- Membres d'honneurs
- Membres sympathisants

Art. 5.1. Sont membres effectifs:

- Les soussignés,
- Tout membre adhérent qui, présenté par deux associés au moins est admis en qualité de membre effectif par décision de l'assemblée générale réunissant les 3/4 des voix présentes

Art. 5.2. Sont membres adhérents:

- les personnes qui désirent aider la fondation ou participer à ses activités et qui s'engagent à en respecter les statuts et les décisions prises conformément à ceux-ci.

Art. 5.3. Sont membres d'honneur

- les personnes qui ont rendu service ou qui peuvent rendre service à l'association et qui, pour des motifs personnels ou de sécurité ne désirent pas faire partie intégrante de l'association.

Art. 5.4. Sont membres sympathisants

- toutes les personnes qui approuvent les idées de l'association et qui désirent participer à certaines activités de l'association.

Art. 6. Quiconque désire faire partie de l'association à titre de membre actif, doit en faire la demande au conseil d'administration qui décidera de son admission.

L'assemblée générale fixe le montant de la cotisation annuelle due par chaque membre actif qui ne pourra pas excéder 250 euros.

L'adhésion à l'association au titre de membre d'honneur s'opère de plein droit moyennant le paiement de la cotisation telle que fixée par le conseil d'administration.

Les membres adhérents, adhèrent aux présents statuts de l'association.

Art. 7. Le nombre des membres est illimité, mais ne peut être inférieur à trois.

Art. 8. Seuls les membres adhérents auront le droit de vote lors des assemblées générales ordinaires et Extraordinaires.

Les membres d'honneur n'ont ni le droit d'assister aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires ni le droit de vote.

Art. 9. Le conseil d'administration pourra créer d'autres catégories de membres, lesquels n'auront toutefois pas le droit de participer au vote des assemblées générales, ce droit appartenant en exclusivité aux seuls membres actifs.

Art. 10. Tout membre est à tout moment libre de se retirer de l'association en adressant sa démission écrite au conseil d'administration. L'exclusion peut être prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité relative des membres actifs présents contre les membres ne respectant pas les statuts ou agissant contrairement à l'objet social ou à l'intérêt de l'association ou ne payant pas la cotisation annuelle. La qualité de membre se perd également par le décès.

Art. 11. Un membre démissionnaire ou exclu et les ayants-droit d'un membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent notamment ni réclamer le remboursement des cotisations ou de dons ni faire valoir leur droit sur le l'existence ou le patrimoine de l'association. Ils ne peuvent réclamer aucun compte, ni faire apposer les scellés, ni requérir inventaire.

Titre III.- Administration

Art. 12. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins et de sept au plus. Ils sont élus par l'assemblée générale pour 2 ans et sont rééligibles.

Les membres du conseil d'administration désignent entre eux, pour une durée de 2 ans, un président, un secrétaire et un trésorier. Ils sont rééligibles.

Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées par écrit au président au moins 30 jours avant assemblée générale. Celle-ci peut cependant dispenser de cette formalité chaque fois que le nombre de candidats est insuffisant.

En cas de vacance de poste d'administrateur entre deux assemblées générales, le conseil pourvoit au remplacement de l'administrateur dont le poste est devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'Association peut s'adjoindre un ou plusieurs conseils d'experts, dont les membres peuvent mais ne doivent pas être membres du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil se réunit sur convocation du président ou secrétaire ou à la demande de la moitié de ses membres et au moins une fois par an; il ne peut statuer que si la majorité des administrateurs est présente.

Art. 14. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité absolue. En cas de partage, la voix du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Art. 15. Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de gestion les plus étendus pour la réalisation de l'objet de l'Association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi relève de sa compétence.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Il sera tenu chaque année au siège social au jour et à l'heure fixée par le conseil d'administration, une assemblée générale des associés. Celle-ci se tiendra au courant des mois octobre.

Art. 17. Les convocations sont adressées aux membres actifs, soit par pli confié à la poste, soit par avis remis ou donné à la personne ou à domicile, soit par voie de courrier électronique e-mail, 7 jours au moins à l'avance.

Art. 18. Les membres actifs pourront se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre associé.

Art. 19. L'assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée quel que soit le nombre des membres actifs présents ou représentés et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix, sauf les exceptions prévues par la loi ou les présents statuts.

Art. 20. L'assemblée générale est seule compétente pour délibérer sur les objets suivants:

- a) les modifications statutaires,
- b) la nomination et la révocation des administrateurs,
- c) fixation de la cotisation annuelle,
- d) l'exclusion d'un membre,
- e) l'approbation des comptes,
- f) la dissolution de l'association,
- g) l'adoption, la modification et l'abolition des règlements internes.
- h) l'installation des antennes de la fondation à l'étranger

Art. 21. Les décisions de l'assemblée générale sur:

- a) les modifications statutaires,
- b) l'exclusion d'un membre,
- c) la dissolution volontaire de l'association, ne pourront être prises qu'en conformité avec les articles 8, 12 et 20 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 22. Avec l'accord du conseil d'administration, des résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour.

Art. 23. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou à son défaut par le vice-président du conseil.

Titre V.- Règlements internes

Art. 24. L'assemblée générale peut voter des règlements internes réglant certains aspects de la vie associative, qui ne sont pas déjà prévus ou traités par les présents statuts. Pour délibérer valablement de l'adoption, de la modification ou de l'abolition d'un nouveau règlement interne ou d'un règlement existant, deux tiers des membres actifs devront être présents. L'adoption, la modification et l'abolition se feront à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 25. Les propositions de création, de modification ou d'abolition des règlements internes seront transmises aux membres par le conseil d'administration sous forme écrite, soit par courrier postal ou courrier remis en mains propres, soit par voie de courrier électronique, 15 jours au moins avant la délibération prévue, concurremment avec l'ordre du jour annonçant la délibération et le vote sur ce règlement interne. La proposition initiale pourra être amendée et modifiée au cours de la délibération.

Art. 26. Chaque membre a le droit de soumettre des propositions de création, de modification ou d'abolition du ou des règlements internes, qui seront examinées par le conseil d'administration, qui transférera les propositions aux membres et fixera la date et l'heure de la délibération.

Titre VI.- Ressources

Art. 27. Les ressources de l'association proviennent:

- des frais d'adhésion
- des cotisations
- des dons et legs
- des subventions
- des activités de solidarité
- des revenus liés aux activités de l'association
- des collectes éventuelles
- de l'organisation des soirées, galas et autres manifestations
- de tous autres revenus prévus par la loi

Comptes annuels

Art. 28. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 29. Le conseil d'administration dresse le compte des dépenses et des recettes de l'exercice écoulé. Il les soumet à l'approbation de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 30. En cas de dissolution de l'association pour quelque cause que ce soit, après acquittement des dettes, apurement des charges et frais de liquidation, il sera donné à l'avoir social une affectation qui devra toujours être en rapport avec l'objet de l'association.

Cette affectation sera déterminée par le conseil d'administration de l'association dissoute, ou, à son défaut, par l'assemblée générale des membres restants. La décision sera prise à la majorité simple des voix.

Titre VIII.- Disposition générale, Election de domicile

Art. 31. Pour tous les points non prévus par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Art. 32. Pour l'exécution des présentes, les membres de l'association font élection de domicile au siège social.

Après lecture faite aux membres, ils ont signé les présents statuts.

Anuarité AMANDA / Rodolphe Cyr MAKOSSO / Marcel Umberto KUCHARCZYK.

Référence de publication: 2009032480/10008/171.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02129. - Reçu 245,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Adma A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 100.100.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz ausserordentlich am 29. Januar 2009 um 11.00 Uhr

Die Versammlung verlängert einstimmig bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird, folgende Mandate:

- Davy G.S. HERTOGE, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 16.03.1976 in Gent (B), wohnhaft in B-2170 Merksem, 44, Markiezenhof
- Marchje W. KOSTER-KWAKERNAAK, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 17.03.1955 in Reeuwijk (NL), wohnhaft in D-54308 Langsur, Friedhofstrasse 30
- Gaston Romain PIUS, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 26.02.1953 in Antwerpen (B), wohnhaft in B-7500 Tournai, 33, rue du Chateau

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION S.A., eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38.937, mit Sitz in L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy wird ebenfalls verlängert bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung.

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2009032502/832/25.

Enregistré à Diekirch, le 23 février 2009, réf. DSO-DB00249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

ATL Aquatrans Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Merttert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 107.463.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz ausserordentlich am 26. Januar 2009 um 11.00 Uhr

Frau Esther Geertruida MURRE-De GROOT, geboren am 28.01.1974 in Terneuzen (NL), wohnhaft in L-6670 Merttert, 2C, rue Basse legt ihr Mandat als Verwaltungsratsmitglied am heutigen Tag nieder.

Sie wird ersetzt durch Frau Dingena Maria TEN HAAF, geboren am 28.11.1955 in Lage Zwaluwe (NL), wohnhaft in L-6670 Merttert, 2C, rue Basse. Ihr Mandat endet mit der Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Die Versammlung verlängert einstimmig das Mandat von Herrn Gerrit Jan VAN DEN BERG, Delegierter des Verwaltungsrates, geboren am 19.12.1972 in Middelburg (NL), wohnhaft in L-6670 Mertert, 2C, rue Basse, bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat
Unterschriften

Référence de publication: 2009032506/832/21.

Enregistré à Diekirch, le 23 février 2009, réf. DSO-DB00246. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Portus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 90.855.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz ausserordentlich am 09. Januar 2009 um 11.00 Uhr

Die Versammlung verlängert einstimmig bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird, folgende Mandate:

- Govert W. MACLEANEN, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates, geboren am 20.08.1938 in Hurwenen (NL), wohnhaft in L-5401 Ahn, route du Vin 7

- Evelien MACLEANEN-HARMELINK, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 19.01.1973 in Eindhoven (NL), wohnhaft in L-5401 Ahn, route du Vin, 5

- Marchje W. KOSTER-KWAKERNAAK, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 17.03.1955 in Reeuwijk (NL), wohnhaft in D-54308 Langsur, Friedhofstrasse 30

Der Aufsichtskommissar S.R.E. REVISION Société de Révision Charles Ensich S.A. wird ersetzt durch EWA REVISION S.A., Handelsregisternummer B 38.937, mit Sitz in L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J. F. Kennedy. Das Mandat endet ebenfalls mit der Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung.

Ahn, 09. Januar 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009032512/832/24.

Enregistré à Diekirch, le 23 février 2009, réf. DSO-DB00247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

First Data International Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.176.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of December,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED

Mrs Candice WISER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in her capacity as attorney-in-fact of First Data International Luxembourg II S.à r.l., a company formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 16, 2008,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the undersigned notary to state:

I. That First Data International Luxembourg II S.à r.l., is the sole partner of First Data International Luxembourg III S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg companies and trade register under number B 132176 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated July 19, 2007, published in the Mémorial C number 2480 of November 2, 2007. The articles of association of the Company have been amended several times and for

the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 4, 2008, not yet published in the Mémorial C.

II. That the capital of the Company is fixed at fifteen thousand euro (€ 15,000) divided into one hundred and twenty (120) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five euro (€ 125) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the capital of the Company by the issue of fifty (50) new shares, each share having a nominal value of one hundred and twenty-five euro (€ 125) in the amount of six thousand two hundred and fifty euro (€ 6,250) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand euro (€ 15,000) to twenty-one thousand two hundred and fifty euro (€ 21,250).

2) Subscription and paying-up of the fifty (50) new shares by First Data International Luxembourg II S.à r.l. by a contribution in cash.

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed capital increase.

IV. After this had been set forth, the above named partner, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The partner decides to increase the capital of the Company by an amount of six thousand two hundred and fifty euro (€ 6,250) so as to bring it from its present amount of fifteen thousand euro (€ 15,000) to twenty-one thousand two hundred and fifty euro (€ 21,250) by the issue of fifty (50) new shares, each share having a nominal value of one hundred and twenty-five euro (€ 125).

Subscription and payment

The fifty (50) new shares have been subscribed by First Data International Luxembourg II S.à r.l., prenamed, and have been entirely paid up by a payment in cash of the amount of six thousand two hundred and fifty euro (€ 6,250).

Proof of such subscription and payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 6 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at twenty-one thousand two hundred and fifty euro (€ 21,250) divided into one hundred and seventy (170) shares of one hundred and twenty-five euro (€ 125) each."

Expenses

The cost, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 1,325.- €

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states

herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the french version:

En l'an deux mille huit, le vingt-deux décembre,

Pardevant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Madame Candice WISER, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de First Data International Luxembourg II S. à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que First Data International Luxembourg II S. à r.l., est l'unique associé de First Data International Luxembourg III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège

social au 2-8, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132176 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2480 du 2 novembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 décembre 2008, non encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital de la Société est fixé à quinze mille euros (15.000 €) divisé en cent vingt (120) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 €) chacune.

3) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital de la Société par l'émission de cinquante (50) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 €), d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (6.250 €) afin de l'augmenter de son montant actuel de quinze mille euros (15.000 €) à vingt-et-un mille deux cent cinquante euros (21.250 €).

2) Souscription et libération des cinquante (50) nouvelles parts sociales par First Data International Luxembourg II S. à r.l. par un apport en numéraire.

3) Modification de l'article 6 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital.

4) Ces faits exposés, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (6.250 €) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille euros (15.000 €) à vingt-et-un mille deux cent cinquante euros (21.250 €) par l'émission de cinquante (50) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 €).

Souscription et paiement

Les cinquante (50) nouvelles parts sociales ont été souscrites par First Data International Luxembourg II S.à r.l., prénommée, et ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (6.250 €).

La preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des statuts de la Société a été modifié et est maintenant rédigé de la manière suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-et-un mille deux cent cinquante euros (21.250 €) représenté par cent soixante-dix (170) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125 €) chacune."

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à 1.325.- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Wiser, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 DEC. 2008. Relation: LAC / 2008 /52026. Reçu trente et un euros vingt-cinq cents (31,25 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009007717/212/125.

(090006121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2009.

KEY SAFETY SYSTEMS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.789.

Au cours de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 30 janvier 2009, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- renouvellement des mandats des gérants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Le Conseil de gérance est dès lors composé comme suit:

- Marcel Stephany, Gérant de catégorie B

- Lizanne Guptill, Gérant de catégorie A

- Stuart D. Boyd, Gérant de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Key Safety Systems Luxembourg S.à.r.l.,

Représentée par MANACOR (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire spécial

Référence de publication: 2009032377/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08304. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Rawito International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 87.461.

- Constituée originairement sous la dénomination de "Rawito Aktiengesellschaft" suivant acte du 05 avril 1974, inscrite au registre de commerce à Liechtenstein sous le numéro H. 384/56;

- Transféré du Liechtenstein à LUXEMBOURG suivant acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1158 du 1^{er} août 2002;

- Statuts modifiés en date du 31 décembre 2004 par Maître Jean-Paul HENCKS, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 459 du 18 mai 2005.

Il est procédé, avec effet immédiat, à la confirmation du siège social de la société RAWITO INTERNATIONAL S.A. au: 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Société et Associations.

Luxembourg, le 05 février 2009.

Pour la société RAWITO INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Référence de publication: 2009032458/687/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Herald (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.680.

EXTRAIT

1. Les administrateurs de Herald (Lux) ont décidé à l'unanimité lors du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 19 août 2008:

i. d'accepter les démissions de Monsieur Andreas PIRKNER (résidant en Osterreich, 6/4 Operngasse, Wien, A-1010, Osterreich) comme administrateurs de la sicav avec effet au 31 juillet 2008.

ii. d'élire Monsieur Andreas SCHINDLER (résidant en Osterreich, 6/4 Operngasse, Wien, A-1010, Osterreich) comme administrateur de la sicav avec effet au 1 octobre 2008 en remplacement de Monsieur Andreas PIRKNER.

2. Les administrateurs de Herald (Lux) ont décidé à l'unanimité lors du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 7 octobre 2008:

i. d'accepter les démissions de Monsieur Helmet FREY (résidant en Osterreich, 6/4 Operngasse, Wien, A-1010, Osterreich) comme administrateurs de la sicav avec effet au 30 septembre 2008.

ii. d'élire Monsieur Peter SCHEITHAUER (résidant en Osterreich, 6/4 Operngasse, Wien, A-1010, Osterreich) comme administrateur de la sicav avec effet au 1 octobre 2008 en remplacement de Monsieur Helmet FREY.

3. Les administrateurs de Herald (Lux) ont décidé à l'unanimité par résolution circulaire datée du 29 décembre 2008:

i. d'accepter les démissions de Monsieur Peter SCHEITHAUER (résidant en Osterreich, 6/4 Operngasse, Wien, A-1010, Osterreich) comme administrateurs de la sicav avec effet au 27 décembre 2008.

4. Les administrateurs de Herald (Lux) ont décidé à l'unanimité par résolution circulaire datée du 2 février 2009:

i. d'accepter les démissions de Monsieur Andreas SCHINDLER (résidant en Osterreich, 6/4 Operngasse, Wien, A-1010, Osterreich) comme administrateurs de la sicav avec effet au 30 janvier 2009.

Pour Herald (Lux)

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009032533/41/31.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01072. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Coban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.721.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 décembre 2008

- L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Catherine GUFFANTI en remplacement de Monsieur Patrice YANDE démissionnaire.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par l'Administrateur coopté depuis la date de sa cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

COBAN S.A.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009032531/1022/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Natur s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 143.860.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch,

A comparu:

La société MGD-Participations s.a. avec siège social à L-9964 Huldange/Forge, 3 op d'Schmëtt, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean-Guy DEGEY, commerçant, demeurant à 7, rue du Ruisseau à B-4122 Neupré.

Laquelle comparante a, par les présentes, déclaré constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Natur s.à r.l." société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la commune de Troisvierges.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet le commerce en général et plus particulièrement l'achat et la vente de fleurs, plantes et similaires.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptible d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros divisé en cent (100.-) parts sociales de cent vingt-cinq (125.) euros chacune.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 8. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, l'associé unique se soumet à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, MGD-Participations s.a. prénommé.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500.-) euros se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille (1.000.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre des gérants est fixé à un.

II.- Est nommé gérant la société anonyme "MGD-Participations s.a." avec siège social à L-9964 Huldange/Forge, 3 op d'Schmëtt.

La société est valablement engagée par la seule signature de son gérant unique.

III.- L'adresse du siège de la société est fixée L-9964 Huldange/Forge - 3, op d'Schmëtt.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Degey, GRETHEN

Enregistré à Redange/Attert, le 23 décembre 2008. Relation: RED/2008/1554. Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,00 € à 0,50% = 62,50 €

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 8 janvier 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009006494/240/65.

(090003837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Peintures Mousel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 19, Um Kneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 94.140.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la société, extraordinairement en date du 13 février 2009 à 09.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. est remplacé par EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.937, avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009032316/832/17.

Enregistré à Diekirch, le 23 février 2009, réf. DSO-DB00248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090035772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Genlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3-5, rue de l'Ecole Agricole.

R.C.S. Luxembourg B 114.162.

—
Les comptes annuels au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032317/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2009, réf. DSO-DB00281. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Global Trade Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.258.

—
Décision des associés

Les associés de la société à responsabilité limitée GLOBAL TRADE avec siège social à L-9991 WEISWAMPACH, 117A, route de Stavelot, décident de transférer l'adresse de la société à l'adresse suivante:

Nouvelle adresse du siège social:

Global Trade société à responsabilité limitée, L-9991 WEISWAMPACH, 30, Gruuss-Strooss.

RINGS Werner / RINGS Bernard.

Référence de publication: 2009032318/591/16.

Enregistré à Diekirch, le 9 février 2009, réf. DSO-DB00087. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Camping Fuissekaul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuissekaul.
R.C.S. Luxembourg B 95.899.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 9 février 2009 à 10.00 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2014 les mandats de l'administrateur-délégué et des administrateurs à savoir:

Monsieur Henri Brack, administrateur-délégué et administrateur né à Luxembourg, le 30/10/1961 et demeurant à L-9157 Heiderscheid, 15, Duerfstrooss;

Monsieur Mathias Brack, administrateur, né à Luxembourg, le 09/07/1964 et demeurant à L-9157 Heiderscheid, 2, an der Gaass;

Madame Emilie Brack-Kirsch, administrateur, née à Wiltz, le 4 août 1963 et demeurant à L-9157 Heiderscheid, 15, Duerfstrooss.

Le mandat du commissaire aux comptes SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. est remplacé par la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.937, avec siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

Ce mandat se terminera également à l'assemblée générale de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009032315/832/26.

Enregistré à Diekirch, le 23 février 2009, réf. DSO-DB00242. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090035769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Pictet Targeted Fund (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.664.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé par Résolution Circulaire du 18 décembre 2008

- D'accepter la démission de M. Yves Martignier, domicilié 60 route des Acacias - 1211 Genève 73, du Conseil d'Administration en date du 30 décembre 2008.

- D'accepter la démission de M. Pierre-Alain Eggly, domicilié 1 boulevard Royal - 2449 Luxembourg, du Conseil d'Administration en date du 30 décembre 2008.

- De nommer M. Rolf Banz, domicilié 60 route des Acacias - 1211 Genève 73, comme Administrateur du Conseil d'Administration avec effet le 31 décembre 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2009.

- De nommer M. Christoph Schweizer, domicilié 60 route des Acacias - 1211 Genève 73, comme Administrateur du Conseil d'Administration avec effet le 31 décembre 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2009.

Pour Pictet Targeted Fund (LUX)

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009032002/52/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03942. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Al Dar Islamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.968.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé par Résolution Circulaire du 11 juillet 2008:

- D'accepter la démission de M. Rod Hearn, domicilié 120 London Wall - EC2Y 5ET - Londres, du Conseil d'Administration en date du 30 juin 2008.

- De nommer M. Frédéric Fasel, domicilié 1 boulevard Royal - 2449 Luxembourg, comme Administrateur du Conseil d'Administration avec effet le 1^{er} juillet 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2009.

- D'accepter la démission de M. Philippe Bertherat, domicilié 60 route des Acacias - 1211 Genève 73, du Conseil d'Administration en date du 30 juillet 2008.

- De nommer Mme Michèle Berger, domiciliée 3 boulevard Royal - 2449 Luxembourg, comme Administrateur du Conseil d'Administration avec effet le 1^{er} août 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2009.

Pour Al Dar Islamic Fund

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009032003/52/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Wachsund Handelsgesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.867.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind erschienen:

1) L-INVEST HOLDING S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue,

hier vertreten durch Herrn Thomas SARPCAN, Jurist, beruflich wohnhaft in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

2) Herr Joë LEMMER, Jurist, beruflich wohnhaft in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue,

hier vertreten durch Herrn Thomas SARPCAN, vorgenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Unter der Bezeichnung "WACHSUND HANDELSGESELLSCHAFT A.G." wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist für eigene Rechnung oder für Rechnung Dritter, in Luxemburg und im Ausland, alleine oder mit Dritten, alle Tätigkeiten welche mit dem Kauf, Verkauf, dem Import und Export von Textilien und anderen Gütern in Verbindung stehen und dies im Rahmen der gesetzlichen Beschränkungen und der erteilten Ermächtigungen.

Die Gesellschaft kann mit Dritten Verpflichtungen eingehen betreffend alle finanzielle, kommerzielle, hypothekarische, mobiliare und immobiliare Geschäfte und im allgemeinen alle Geschäfte tätigen die dazu dienlich sind ihren Zweck zu fördern.

Die Gesellschaft kann sich an anderen Gesellschaften, Vereinigungen oder Unternehmen, sowohl im In- wie im Ausland, welche einen ähnlichen Zweck verfolgen wie die Gesellschaft oder zur Ausübung ihres Zweckes dienlich sind oder diesen fördern, durch Einbringung, Zeichnung, Abtretung, Beteiligung, Verschmelzung, finanzielle Unterstützung, beteiligen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 31.000.- (einunddreissigtausend Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 310.- (dreihundertzehn Euro).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann unter den gesetzlichen Bedingunge zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächtsfolgende Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 8. Der Verwaltungrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Die Verwaltungsrat kann auch Zirkularbeschlüsse fassen.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein. Ausnahmsweise kann der erste Bevollmächtigte durch die Generalversammlung welche nach der Gründung der Gesellschaft erfolgt ernannt werden.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates wovon eine die des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes sein muss oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes rechtsgültig verpflichtet.

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember.

Art. 13. Die Einberufungen zu jeder Generalversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Die rechtmässige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Art. 15. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes. Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am dritten Montag des Monats Juni um zehn Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tage ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Aenderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Uebergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendacht.

2) Die erste jährliche Generalversammlung findet statt im Jahre zweitausendneun.

Zeichnung und einzahlung der aktien.

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) L-INVEST HOLDING S.A., vorgeannt: NEUNUNDNEUNZIG Aktien	99
2) Herr Joë LEMMER, vorgeannt EINE Aktie	1
TOTAL: EINHUNDERT Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EUR 31.000.- (einunddreissigtausend Euro) wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklaerung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schaetzung der gruendungskosten.

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 2.000.-.

Ausserordentliche generalversammlung.

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Joë LEMMER, beruflich wohnhaft in L-1661 Luxemburg, 31, Grand-rue, geboren in Luxemburg, am 10. Mai 1971.

b) Herr Engin DOYDUK, beruflich wohnhaft in L-1661 Luxemburg, 31, Grand-rue, geboren in Haguenau, Frankreich, am 14. Mai 1973.

c) Herr David GIULIANI, beruflich wohnhaft in L-1661 Luxemburg, 31, Grand-rue, geboren in Villerupt, Frankreich, am 24. Februar 1970.

3) Herr David GIULIANI, vorgeannt, wird zum delegierten Verwaltungsratsmitglied ernannt, laut Artikel 9 der Satzung.

Gemäss Artikel 10 der Satzung kann er die Gesellschaft durch seine Einzelunterschrift verpflichten.

4) Zum Kommissar wird ernannt:

FIDUCIAIRE 2M CONSULTANTS S.à r.l., mit Sitz in L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar (RCS Luxembourg B 27889).

5) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von zweitausendvierzehn.

6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1661 Luxemburg, 31, Grand-rue.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar erklärt dass auf Antrag der erschienenen Parteien gegenwärtige Urkunde in Deutsch verfasst wurde, gefolgt von einer französischen Fassung. Auf Verlangen der Parteien ist im Falle einer Abweichung der beiden Fassungen die deutsche Fassung massgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstenden an die Erschienenen, alle, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) L-INVEST HOLDING S.A., société anonyme, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, ici représentée par Monsieur Thomas SARPCAN, juriste, avec adresse professionnelle à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

2) Monsieur Joë LEMMER, juriste, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, ici représenté par Monsieur Thomas SARPCAN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée. Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "WACHSUND HANDELSGESELLSCHAFT A.G."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet social, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, pour ou avec autrui, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la vente, l'achat, l'importation et l'exportation générale de textiles et autres biens de consommation dans les limites imposées par la loi et les autorisation délivrées.

La société pourra valablement contracter avec les tiers pour tout ce qui concerne les opérations financières, commerciales, hypothécaires, mobilières et immobilières et en générale faire toutes opérations de nature à favoriser même indirectement la réalisation de l'objet social.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises, tant au Luxembourg qu'à l'étranger dont l'objet social serait similaire ou connexe au sien, ou simplement utile ou favorable à l'extension de ses opérations ou à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres

agents, actionnaires ou non. Exceptionnellement le premier délégué pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires consécutive à la constitution.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième lundi du mois de juin à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

Souscription et libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) L-INVEST HOLDING S.A. Quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) Monsieur Joë LEMMER Une action	1
TOTAL: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais.

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 2.000.-

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Joë LEMMER, avec adresse professionnelle à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, né à Luxembourg, le 10 mai 1971.

b) Monsieur Engin DOYDUK, avec adresse professionnelle à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, né à Haguenau, France, le 14 mai 1973.

c) Monsieur David GIULIANI, avec adresse professionnelle à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, né à Villerupt, France, le 24 février 1970.

3) Monsieur David GIULIANI, prénommé, est nommé administrateur-délégué, conformément l'article 9 des statuts. Conformément à l'article 10 des statuts, il pourra engager la Société par sa signature individuelle.

4) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE 2M CONSULTANTS S.à r.l., avec siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar (RCS Luxembourg 27889).

5) Les mandats des administrateurs de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

6) Le siège social est fixé à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en allemand suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte allemand et français, la version allemande fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Gezeichnet: T. SARPCAN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52496. Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 7. Januar 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009006495/242/265.

(090003982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Investgest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.938.

La convention de domiciliation du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009032571/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00175. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Eurotrust, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.381.

Je soussigné, Pierre KEMMER, demeurant au 5a, rue de Kockelscheuer, L-3323 Bivange, démissionne avec effet immédiat du poste d'administrateur dans la société EUROTRUST, 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg N° B 86.381.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pierre KEMMER.

Référence de publication: 2009032554/576/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01409. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Eurotrust Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.416.

Je soussigné, Pierre KEMMER, demeurant au 5a, rue de Kockelscheuer, L-3323 Bivange, démissionne avec effet immédiat du poste d'administrateur dans la société EUROTRUST CORPORATE SERVICES, 33 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg N° B 89.416.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pierre KEMMER.

Référence de publication: 2009032556/576/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01408. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

U-insure-u.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 675.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.298.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 2 mars 2009 au siège social

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour U-insure-u.com S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009032564/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

FireWood-Solar s.c., Société Civile.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg E 4.049.

STATUTS

L'an deux mille huit, le 20 décembre

Entre les soussigné(e)s:

Madame, TRAMARIN Jacqueline, 5, Steckelwee, L-8551 Noerdange,

Madame, JUCHEM Ferny, 13, Beschelchen, L-8522 Beckerich,

Monsieur, KNAUS Pierre, 20, am Kiem, L-8538 Hovelange,

Madame, BERNARD Isabelle, 4, Tontelerwee, L-8552 Oberpallen,

Monsieur, SCHWEICHER Joseph, 2, Laas, L-8522 Beckerich,

Monsieur, JACOBY Patrick, 16, Kräizerbucherstrooss, L-8533 Elvange,

Monsieur, FASSBINDER Marco, 4, op der Gare, L-8551 Noerdange,

Monsieur, VIGATO Luc, 10, Kiirchewee, L-8551 Noerdange,

Monsieur, SILVESTRO Vincenzo, 10, Hoienbock, L-8552 Oberpallen,

Monsieur, LEPAGE Roland, 10, Groussaass, L-8523 Beckerich,

Monsieur, SCHMIT Raym, 29, Biekericherwee, L-8543 Levelange,

Madame, RISCH-DROUET Jacqueline, 11, Millewee, L-8522 Beckerich,

Monsieur, RISCH Emile, 11, Millewee, L-8522 Beckerich,

Monsieur, PARRIES Carlo, 75, Huewelerstrooss, L-8521 Beckerich,
Monsieur, GIRA Camille, 49, Huewelerstrooss, L-8521 Beckerich,
Monsieur, KAUTEN Paul, 6, Millewee, L-8522 Beckerich,
Madame, WATGEN Nadine, 6, Millewee, L-8522 Beckerich,
Monsieur, HENGEN Tim, 39, Kneppchen, L-8538 Hovelange,
Monsieur, HENGEN Kay, 39, Kneppchen, L-8538 Hovelange,
Madame, HENGEN Monette, 39, Kneppchen, L-8538 Hovelange,
Madame, SCHULLER Madeleine, 5, um Juck, L-8522 Beckerich,
Madame, SCHUH-NEU Joséphine, 36, Kneppchen, L-8538 Hovelange,
ci-après dénommé(e)s "associé(e)s",
il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1837 du Code civil.

Titre 1^{er} Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. La société est dénommée société civile "FireWood-Solar s.c.".

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi dans la commune de Beckerich. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La durée. La société civile est constituée pour une durée de 30 ans à partir de la signature de ce contrat.

Titre 2 Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation de deux installations photovoltaïques de 29,52 kWp chacune, soit un total de 59,04 kWp, qui seront installées sur le toit du bâtiment du Service d'incendie et de sauvetage de la commune de Beckerich à L-8522 Beckerich, 2, Jos Seylerstrooss et sur le toit de la centrale de copeaux de bois à L-8538 Hovelange, rue Meimerich. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

Titre 3 Engagements des associé(e)s

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est constitué par deux installations photovoltaïques de 29,52 kWp chacune, soit 59,04 kWp au total, représenté par 328 parts sociales. Le montant du capital social est de 1.000.- €. L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Madame, TRAMARIN Jacqueline, a apporté 12 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 12/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame, JUCHEM Ferny, a apporté 34 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 34/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, KNAUS Pierre, a apporté 6 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 6/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame, BERNARD Isabelle, a apporté 12 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 12/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, SCHWEICHER Joseph, a apporté 12 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 12/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, JACOBY Patrick, a apporté 6 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 6/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, FASSBINDER Marco, a apporté 12 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 12/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, VIGATO Luc, a apporté 12 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 12/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, SILVESTRO Vincenzo, a apporté 34 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 34/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, LEPAGE Roland, a apporté 12 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 12/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, SCHMIT Raym, a apporté 6 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 6/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame, RISCH-DROUET Jacqueline, a apporté 6 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 6/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, RISCH Emile, a apporté 17 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 17/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, PARRIES Carlo, a apporté 23 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 23/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, GIRA Camille, a apporté 34 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 34/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, KAUTEN Paul, a apporté 23 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 23/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame, WATGEN Nadine, a apporté 23 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 23/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, HENGEN Tim, a apporté 6 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 6/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur, HENGEN Kay, a apporté 6 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 6/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame, HENGEN Monette, a apporté 6 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 6/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame, SCHULLER Madeleine, a apporté 12 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 12/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame, SCHUH-NEU Joséphine, a apporté 14 modules photovoltaïques IBC 180M HS avec système de montage, 14/328 du câblage et de l'infrastructure commune;

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 6. Participation aux bénéfices et pertes. La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Madame, TRAMARIN Jacqueline, 12 parts sociales

Madame, JUCHEM Ferny, 34 parts sociales

Monsieur, KNAUS Pierre, 6 parts sociales

Madame, BERNARD Isabelle, 12 parts sociales

Monsieur, SCHWEICHER Joseph, 12 parts sociales

Monsieur, JACOBY Patrick, 6 parts sociales

Monsieur, FASSBINDER Marco, 12 parts sociales

Monsieur, VIGATO Luc, 12 parts sociales

Monsieur, SILVESTRO Vincenzo, 34 parts sociales

Monsieur, LEPAGE Roland, 12 parts sociales

Monsieur, SCHMIT Raym, 6 parts sociales

Madame, RISCH-DROUET Jacqueline, 6 parts sociales

Monsieur, RISCH Emile, 17 parts sociales

Monsieur, PARRIES Carlo, 23 parts sociales

Monsieur, GIRA Camille, 34 parts sociales

Monsieur, KAUTEN Paul, 23 parts sociales

Madame, WATGEN Nadine, 23 parts sociales

Monsieur, HENGEN Tim, 6 parts sociales

Monsieur, HENGEN Kay, 6 parts sociales

Madame, HENGEN Monette, 6 parts sociales

Madame, SCHULLER Madeleine, 12 parts sociales

Madame, SCHUH-NEU Joséphine, 14 parts sociales

Titre 4 Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour.

La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

Titre 5 Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1.000.-€. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

Titre 6 Fin de la société

Art. 13. Fin de la société et affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

Art. 14. Vente, cession ou transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec son héritier.

Titre 7 Dispositions générales.

Art. 16. Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Fait à Beckerich, le 20 décembre 2008.

Signatures.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

- la société anonyme ENERGIPARK RÉIDEN S.A. avec siège social à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

2. Contrat de gérance:

- le contrat de gérance est approuvé.

3. Le siège social est établi à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss (modification de l'article 2)

4. L'assemblée générale ordinaire aura lieu le 12.12.2009 à 10h00.

ANNEXE:

Description de la partie commune

Aufdachmontagegestell:	- System Solarcenter inkl. aller Verbindungselemente für 328 Module
Wechselrichter:	- SMA 5000 TL20 (5 Stück), SMC 10000TL (2 Stück), 1 x SMC 6000A
Fernüberwachung:	- 2 x Sunny Boy Control mit GSM-Modem - Netzleitungsmodem (8 Stück)
DC-Verkabelung:	- 1200 m Titanex halogenfrei 1x6mm ²
AC-Verkabelung:	-180 m NYY-J4 x 50 mm ²

Signatures.

Référence de publication: 2009032730/801238/197.

Enregistré à Diekirch, le 6 mars 2009, réf. DSO-DC00040. - Reçu 486,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Finter Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.352.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour Finter Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Martin Rausch

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009032795/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00463. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Match Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Niederanven,

R.C.S. Luxembourg B 11.836.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration tenue à Fleurus le 19 février 2009

Présents

Monsieur Marc TRICOT, président administrateur délégué

Monsieur François BOURIEZ, administrateur

Monsieur Adrien SEGANTINI, administrateur

La séance est ouverte à 17.00 heures.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur François BOURIEZ, domicilié à F-75006 PARIS, boulevard Saint-Germain, 256 de son mandat d'administrateur. Cette démission sera effective à l'issue du présent conseil d'administration.

Le Conseil coopte Monsieur Louis MARTIN, domicilié à F-75008 PARIS, rue du Général Foy, 1, comme administrateur, en remplacement de Monsieur François BOURIEZ, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.15 heures.

31565

Marc TRICOT / Adrien SEGANTINI / François BOURIEZ
Président, administrateur délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009032683/712/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01329. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Courthéoux Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 6.813.

—
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration tenue à Fleurus le 19 février 2009

Présents

Monsieur Marc TRICOT, président administrateur délégué

Monsieur François BOURIEZ, administrateur

Monsieur Adrien SEGANTINI, administrateur

La séance est ouverte à 16.45 heures.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur François BOURIEZ, domicilié à F-75006 PARIS, boulevard Saint Germain, 256, de son mandat d'administrateur. Cette démission sera effective à l'issue du présent conseil d'administration.

Le Conseil coopte Monsieur Louis MARTIN, domicilié à F-75008 PARIS, rue du Général Foy, 1, comme administrateur, en remplacement de Monsieur François BOURIEZ, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.00 heures.

Marc TRICOT / Adrien SEGANTINI / François BOURIEZ
Président, administrateur délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009032682/712/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Bâloise Fund Invest Advico, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 78.977.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2009

Quatrième résolution

Les mandats de tous les administrateurs viennent à échéance. L'Assemblée décide de renouveler leurs mandats pour une durée de 1 an. Les mandats des administrateurs, à savoir Robert Antoniotti, Pfaffenrainstrasse, 42, CH-4103 Bottmingen, André Bredimus, 16, rue des Grottes, L-1644 Luxembourg, et Peter Christen, Wildbachstrasse, 55, CH-8008 Zürich expirent donc à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, venant à échéance, pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

André BREDIMUS
Administrateur

Référence de publication: 2009032667/1319/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Sàrl Mathieu & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 34, Îlot du Château.

R.C.S. Luxembourg B 104.091.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 06/03/2009.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009032807/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 3 mars 2009, réf. DSO-DC00014. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

FinHestia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 98.039.

—
EXTRAIT

En date du 29 août 2004. M. Matthias Schwabe-Hermann a cédé le nombre de parts sociales suivant:

- 32 parts sociales de classe B à Ava Hermann, demeurant à Wilskistr. 56, 14163 Berlin (Allemagne),
- 32 parts sociales de classe B à Cinthia Lucia Hermann, demeurant à Wilskistr. 56, 14163 Berlin (Allemagne), et
- 32 parts sociales de classe B à Simon Hermann, demeurant à Wilskistr. 56, 14163 Berlin (Allemagne) de sorte que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Associés	Parts sociales A	Parts sociales B
Beech Tree S.à r.l.	7.280	
Klaus Peter Schwabe		1
Johannes Schwabe		72
Cornelia Bock		31
Achim Schwabe		32
Olaf Schwabe		32
Markus Schwabe		48
Annette Schwabe		48
Katrin Schwabe		60
Julia Schwabe		60
Inga Currey		60
Tilman Wächter		60
Anne-Solvejg Klarhof		40
Gode-Silvia Kasulke		40
Lars-Ragnar Klarhof		40
Matthias Schwabe-Hermann		0
Ava Hermann		32
Cinthia Lucia Hermann		32
Simon Hermann		32
TOTAL	7.280	720

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009032534/260/40.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Distribution Video Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 135.425.

Je soussigné, Pierre KEMMER, demeurant au 5a, rue de Kockelscheuer, L-3323 Bivange, démissionne avec effet immédiat du poste d'administrateur dans la société DISTRIBUTION VIDEO Luxembourg S.A., 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg N° B 135.425.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pierre KEMMER.

Référence de publication: 2009032553/576/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01410. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Chimie Rouge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 133.233.

Je soussigné, Pierre KEMMER, demeurant au 5a, rue de Kockelscheuer, L-3323 Bivange, démissionne avec effet immédiat du poste d'administrateur dans la société CHIMIE ROUGE, 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg N° B 133.233.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pierre KEMMER.

Référence de publication: 2009032552/576/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Calvasina Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.789,35.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 61.464.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés tenue le 28 novembre 2008.

Résolution.

Le mandat des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil de gérance:

MM. Fabio Molteni, né le 8 juin 1971 à Cantù (Italie), demeurant professionnellement à 4 Via Enrico Brambilla I-22063 à Cantù (Italie), gérant;

Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant professionnellement 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, gérant,

Sébastien Schaack, employé privé, né le 22 juillet 1978 à Thionville (France), demeurant professionnellement 19-21 boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, gérant,

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009033168/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

VDT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 55, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 130.799.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 mars 2009.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2009032980/222/12.

(090036993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

**Amberlux S.A- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Amberlux).**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 40.492.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009032979/239/13.

(090036416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Restaurant Steinmetz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6231 Bech, 1, Kuelegreucht.
R.C.S. Luxembourg B 145.002.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le sept février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Armand STEINMETZ, hôtelier-restaurateur, né à Luxembourg, le 1^{er} mars 1950 (i.n.1950 03 01 174), et son épouse

2.- Madame Nicole SCHAUL, hôtelier-restaurateur, née à Wiltz le 13 février 1957, demeurant ensemble à L-6231 Bech, 1, Kuelegreucht, mariés sous le régime de la communauté universelle suivant contrat de mariage modificatif reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Echternach, le 16 juillet 1991, et leur fils

3.- Monsieur Paul STEINMETZ, hôtelier-restaurateur, né à Luxembourg le 17 janvier 1981, demeurant à L-6231 Bech, 1, Kuelegreucht

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée familiale sous la dénomination de "RESTAURANT STEINMETZ".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Bech.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une entreprise de restauration, un service traiteur, avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques; et

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre

manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125.-EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire.

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Mr Armand STEINMETZ, quarante parts	40
2.- Mme Nicole SCHAUL, quarante parts	40
3.- Mr Paul STEINMETZ, vingt parts	20
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.-EUR) se trouve dés-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme.

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900.- EUR.

Assemblée générale.

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Nicole SCHAUL, prénommée, gérante et

Monsieur Paul STEINMETZ, prénommé, gérant

Chaque gérant aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-6231 Bech, 1, Kuelegruecht

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. STEINMETZ, N. SCHAUL, P. STEINMETZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2009. Relation: LAC/2009/5514. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009033065/206/92.

(090037178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Great German Stores M, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.933.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg.

There appeared the following:

PRESIDENTIAL RETAIL HOLDINGS, a limited liability company having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, registered at the Companies and Trade of Luxembourg under section B number 122.932

here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 2nd, 2009.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of a Limited Liability Company established in Luxembourg, under the name of GREAT GERMAN STORES M, having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, incorporated following a deed of the undersigned notary on December 13th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 257 of February 27th, 2007, registered at the Companies and Trade of Luxembourg section B. 122.933.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the closing date of the accounting year from September 30th, to December 31st, and in consequence to amend article 10 and the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 10.** The Company's financial year start on January 1st, of each year and ends on December 31st, of the same year".

" **Art. 11. (1st paragraph)** . Each year, on December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account."

Transitory provision

The financial year which started October 1st, 2007 shall finish on December 31st, 2008.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 800.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am elften Februar.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

PRESIDENTIAL RETAIL HOLDINGS, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B Nummer 122.932 hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 9. Februar 2009.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Luxemburg unter dem Namen GREAT GERMAN STORES M mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins ist, welche durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. Dezember 2006 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 257 vom 27. Februar 2007

eingetragen im Gesellschafts- und Handelregister von Luxemburg Sektion B, Nummer 122.933

Die alleinige Anteilinhaberin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst das Abschlussdatum des Geschäftsjahren vom 30. September auf den 31. Dezember abzuändern und infolge Artikel 10 und der ersten Absatz von Artikel 11 der Satzung abzuändern wie folgt:

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

Art. 11. (1. Absatz). Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per 31. Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt

Übergangsbestimmung

Das Geschäftsjahr war am 1. Oktober 2007 begann soll am 31. Dezember 2008 enden.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 800,-EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet,

Gezeichnet: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2009. Relation: LAC/2009/5526. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. März 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009033122/206/82.

(090037307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Great German Offices B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 123.142.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg.

There appeared the following:

GREAT GERMAN OFFICES, a limited liability company having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, registered at the Companies and Trade of Luxembourg under section B number 113.871

here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 2nd, 2009.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of a Limited Liability Company established in Luxembourg, under the name of GREAT GERMAN OFFICES B, having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, incorporated following a deed of the undersigned notary on December 13th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 276 of March 1st, 2007, registered at the Companies and Trade of Luxembourg section B. 123.142.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the closing date of the accounting year from September 30th, to December 31st, and in consequence to amend article 10 and the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 10.** The Company's financial year start on January 1st, of each year and ends on December 31st, of the same year".

" **Art. 11. (1st paragraph).** Each year, on December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account."

Transitory provision

The financial year which started October 1st, 2008 shall finish on December 31st, 2008.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 800.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am elften Februar.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

GREAT GERMAN OFFICES, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B Nummer 113.871

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 9. Februar 2009.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Luxemburg unter dem Namen GREAT GERMAN OFFICES B mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins ist, welche durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. Dezember 2006 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 276 vom 1. März 2007

eingetragen im Gesellschafts- und Handelregister von Luxemburg Sektion B, Nummer 123.142

Die alleinige Anteilhaberin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Einziger Beschluss

Die alleinige Anteilhaberin beschliesst das Abschlussdatum des Geschäftsjahren vom 30. September auf den 31. Dezember abzuändern und infolge Artikel 10 und der ersten Absatz von Artikel 11 der Satzung abzuändern wie folgt:

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

Art. 11. (1. Absatz). Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per 31. Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt

Übergangsbestimmung

Das Geschäftsjahr war am 1. Oktober 2008 begann soll am 31. Dezember 2008 enden.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 800,-EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet,

Gezeichnet: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2009. Relation: LAC/2009/5525. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. März 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009033123/206/82.

(090037325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Velcan Energy Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.006.

L'an deux mil neuf, le dix-huit février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "VELCAN ENERGY LUXEMBOURG S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, Boulevard Joseph II,

constituée suivant acte reçu par Me Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 2009, en cours de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

en cours d'inscription auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

L'assemblée est déclarée ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Madame Cristina Floroiu, employée privée, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sonia Still, employée privée, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 9.969.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 10.000.000,- par création et émission de quatre vingt dix neuf mille six cent quatre-vingt-dix (99.690) nouvelles actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées partiellement à hauteur de 25%.

2. Modification correspondante de l'article 5 alinéa 1 des statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune."

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Restera annexée aux présentes, la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage. Les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions neuf cent soixante neuf mille euros (EUR 9.969.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) avec création et l'émission de quatre vingt dix neuf mille six cent quatre-vingt-dix (99.690) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution:

Libération et Souscription:

Est intervenue ensuite la société anonyme, VELCAN ENERGY S.A. avec siège social à F-75008 Paris, 75 Boulevard Haussmann, l'actionnaire unique,

représentée par Maître Véronique WAUTHIER, préqualifiée, sur base d'une procuration donnée sous seing privé, le 17 février 2009, qui après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire du souscripteur et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

L'actionnaire unique, ici représenté, déclare souscrire les quatre vingt dix neuf mille six cent quatre-vingt-dix (99.690) nouvelles actions d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'augmentation de capital a été libérée moyennant espèces à concurrence d'un quart des actions nouvellement émises, et le montant de deux millions quatre cent quatre vingt douze mille deux cent cinquante euros (2.492.250,- EUR) se trouve ainsi à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 alinéa 1 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge s'élève approximativement à 4.500,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C.FLOROIU, S.STILL, V.WAUTHIER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6866. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009033124/206/75.

(090037261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

SL Group SP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.979.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des lettres de démission reçues par la Société que les gérants suivants ont démissionné:

- Monsieur James Elton gérant de catégorie A avec effet au 8 décembre 2008;
 - Madame Candace Valiunas gérante de catégorie A avec effet au 19 décembre 2008;
 - Monsieur Russell Perchard gérant de catégorie B avec effet au 20 décembre 2008;
 - Monsieur Costas Constantinides gérant de catégorie B avec effet au 20 décembre 2008;
 - Monsieur François Pfister gérant de catégorie B avec effet au 20 décembre 2008.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032544/1035/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01499. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Didogra s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.677.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29/12/2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 26/10/2007

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01/02/2008

L'assemblée décide

- D'accepter, avec effet au 01/09/2008, la démission de:

* Monsieur Olivier CONRARD né le 25/08/1965 à Messancy (Belgique), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateurs, avec effet au 01/09/2008

* Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé, né le 14/12/1958 à Trieste en Italie, résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri;

Le mandat de deux des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de d'élire pour une durée expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011, comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé, né le 14/12/1958 à Trieste en Italie, résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri;

- Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, né le 01/01/1976 à Somma Lombardo en Italie, résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri;

Commissaire aux comptes:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour une durée expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2009, comme suit:

Fiduciaire MEVEA S.à.r.l, 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Stefano De Meo / Edoardo Tubia

Référence de publication: 2009033167/24/38.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Strategic Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 123.252.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique le 26 janvier 2009

L'associé unique décide de renouveler le mandat des gérants Monsieur Jean QUINTUS, Monsieur Giovanni AVAL-LONE et FIDUPAR S.A. Les mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes annuels au 30 juin 2009 à tenir en 2009,

Pour copie conforme
Signature / Signature
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009032596/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05356. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090036544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Etadhel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 43, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 44.880.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032641/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01250. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090036786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Etadhel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 43, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 44.880.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032642/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01248. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090036790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Ferlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 110.316.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 décembre 2008.

Résolutions.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

MM Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Armand De Biase, employé privé, né le 15 juin 1975 à Metz (France), demeurant professionnellement 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Elisiana Pedone, employée privée, né le 30 avril 1982 à Trani (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes.

HRT Révision Sàrl, 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009033170/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01885. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

New Conception S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.352.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032892/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08722. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

New Conception S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.352.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032893/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08723. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

GrandVes Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.631.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 4 février 2009 au siège social de la société, il a été décidé:
D'accepter les démissions, avec effet immédiat, de deux membres de l'actuel conseil d'administration, soit:

- Monsieur Jacopo ROSSI, né le 20 avril 1972 à San Dona di Piave (Italie), résidant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, administrateur;

- Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, née le 13 novembre 1949 à Luxembourg, résidant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, administrateur;

- Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN, née le 15 juillet 1957 à Grevenmacher (Luxembourg), résidant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, administrateur.

De nommer avec effet immédiat deux nouveaux membres du conseil d'administration, soit:

- Monsieur Salvatore DESIDERIO, né le 29 octobre 1976 à Pompei (NA) (Italie), résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Stefano DE MEO, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo (Italie), résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Benoît DESSY, né le 9 janvier 1971 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007 à tenir en 2009.

D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Salvatore DESIDERIO précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANDVES INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009033172/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01894. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Cameron Toll, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.100,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.584.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54505 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009032973/211/13.

(090036810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Phenix Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, Um Hau.

R.C.S. Luxembourg B 88.292.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 mars 2009.

Pour copie conforme

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2009032972/218/13.

(090036840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

**P.F. Nursing Homes Holding, Société à responsabilité limitée,
(anc. P.F. Offices B).**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.931.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg.

There appeared the following:

The private liability company PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 177616 Register of companies), here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 5th, 2009.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of a Limited Liability Company established in Luxembourg, under the name of P.F.OFFICES B, having its registered office in L-1313

Luxembourg, 2a, rue des Capucins, incorporated following a deed of the undersigned notary on December 13th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 250 of February 2+th, 2007, registered at the Companies and Trade of Luxembourg section B. 122.931.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the company into P.F. NURSING HOMES HOLDING and subsequent to change article 3 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 3.** The private limited liable Company is incorporated under the name of " P.F. NURSING HOMES HOLDING""

Second resolution

The Sole Shareholder decides to change the closing date of the accounting year from September 30th, to December 31st, and in consequence to amend article 10 and the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 10.** The Company's financial year start on January 1st, of each year and ends on December 31st, of the same year".

" **Art. 11. (1st paragraph).** Each year, on December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account."

Transitory provision

The financial year which started October 1st, 2007 shall finish on December 31st, 2008.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 800.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am vierten Februar.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, mit Sitz in 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 177616 Register of companies)

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 5. Februar 2009.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Luxemburg unter dem Namen P.F.OFFICES B mit Sitz in L-1313 Luxemburg, 2a, rue des Capucins ist, welche durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. Dezember 2006 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 250 vom 26. Februar 2007

eingetragen im Gesellschafts- und Handelregister von Luxemburg Sektion B, Nummer 122.931

Die alleinige Anteilinhaberin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst den Namen der Gesellschaft in P.F. NURSING HOMES HOLDING umzuändern und in Konsequenz Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

„**Art. 3.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen "P.F. NURSING HOMES HOLDING"“

Zweiter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst das Abschlussdatum des Geschäftsjahres vom 30. September auf den 31. Dezember abzuändern und infolge Artikel 10 und der ersten Absatz von Artikel 11 der Satzung abzuändern wie folgt:

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

Art. 11. (1. Absatz). Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per 31. Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt

Übergangsbestimmung

Das Geschäftsjahr war am 1. Oktober 2007 begann soll am 31. Dezember 2008 enden.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 800,-EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet,

Gezeichnet: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2009. Relation: LAC/2009/5535. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. März 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009033128/206/91.

(090037337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

**P.F. Nursing Homes BW, Société à responsabilité limitée,
(anc. Great German Stores N).**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.934.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg.

There appeared the following:

P.F. OFFICES B, a limited liability company having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, registered at the Companies and Trade of Luxembourg under section B number 122.931

here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 17th, 2008.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of a Limited Liability Company established in Luxembourg, under the name of GREAT GERMAN STORES N, having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, incorporated following a deed of the undersigned notary on December 13th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 257 of February 27th, 2007, registered at the Companies and Trade of Luxembourg section B. 122.934.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the company into P.F. NURSING HOMES BW and subsequent to change article 3 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 3.** The private limited liable Company is incorporated under the name of "P.F. NURSING HOMES BW""

Second resolution

The Sole Shareholder decides to change the closing date of the accounting year from September 30th, to December 31st, and in consequence to amend article 10 and the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 10.** The Company's financial year start on January 1st, of each year and ends on December 31st, of the same year".

" **Art. 11. (1st paragraph).** Each year, on December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account."

Transitory provision

The financial year which started October 1st, 2007 shall finish on December 31st, 2008.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 850.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am vierten Februar.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

P.F. OFFICES B, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B Nummer 122.931

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 17. Dezember 2008.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Luxemburg unter dem Namen GREAT GERMAN STORES N mit Sitz in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins ist, welche durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. Dezember 2006 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 257 vom 27. Februar 2007

eingetragen im Gesellschafts- und Handelregister von Luxemburg Sektion B, Nummer 122.934

Die alleinige Anteilinhaberin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst den Namen der Gesellschaft in P.F. NURSING HOMES BW umzuändern und in Konsequenz Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 3.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen "P.F. NURSING HOMES BW""

Zweiter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst das Abschlussdatum des Geschäftsjahren vom 30. September of den 31. Dezember abzuändern und infolge Artikel 10 und der ersten Absatz von Artikel 11 der Satzung abzuändern wie folgt:

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

Art. 11. (1. Absatz) . Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per 31. Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt

Übergangsbestimmung

Das Geschäftsjahr war am 1. Oktober 2007 begann soll am 31. Dezember 2008 enden.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 850,-EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet,

Gezeichnet: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 février 2009. Relation: LAC/2009/5495. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Société et Associations.

Luxemburg, den 2. März 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009033127/206/91.

(090037332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Great Bio Energies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.888.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing at Luxembourg.

There appeared the following:

The private liability company PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED having its registered office at 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 177616 Register of companies),

here represented by Mr Max MAYER, employee residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on February 6th, 2009.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of a Limited Liability Company established in Luxembourg, under the name of GREAT BIO ENERGIES S.À R.L., having its registered office in L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, incorporated following a deed of the undersigned notary on January 27th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 of March 4th, 2006, registered at the Companies and Trade of Luxembourg section B.113.888

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the closing date of the accounting year from June 30th, to December 31st, and in consequence to amend article 10 and the first paragraph of article 11 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 10.** The Company's financial year start on January 1st, of each year and ends on December 31st, of the same year".

" **Art. 11. (1st paragraph).** Each year, on December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account."

Transitory provision

The financial year which started July 1st, 2008 shall finish on December 31st, 2008.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 800.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am elften Februar.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PRESIDENTIAL PROPERTIES LIMITED, mit Sitz in 146, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Islands (British Virgin Islands 177616 Register of companies)

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, gegeben am 6. Februar 2009.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die alleinige Gesellschafterin hat den Notar dazu aufgefordert, festzuhalten, dass sie die Alleingesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Luxemburg unter dem Namen GREAT BIO ENERGIES S.À R.L. mit Sitz in L-1313 Luxemburg, 2a, rue des Capucins ist, welche durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 27. Januar 2006 gegründet wurde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 473 vom 4. März 2007

eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister von Luxemburg Sektion B, Nummer 113.888

Die alleinige Anteilinhaberin ersucht den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Anteilinhaberin beschliesst das Abschlussdatum des Geschäftsjahren vom 30. Juni auf den 31. Dezember abzuändern und infolge Artikel 10 und der ersten Absatz von Artikel 11 der Satzung abzuändern wie folgt:

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des selben Jahres.

Art. 11. (1. Absatz). Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per 31. Dezember, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt

Übergangsbestimmung

Das Geschäftsjahr war am 1. Juli 2008 begann soll am 31. Dezember 2008 enden.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 800,-EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Kompargenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2009. Relation: LAC/2009/6105. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. März 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009033125/206/81.

(090037348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

C.A.P., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.287.

Je soussigné Monsieur Robert Geoffray, demeurant à 22, Walshoutemstraat, B-3401 Walshoutem, fait savoir que je démissionne avec effet immédiat au 30/11/08 de mon poste d'administrateur.

Walshoutem, le 28/11/2008.

Robert Geoffray.

Référence de publication: 2009033176/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10540. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Logic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.553.

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 février 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de Monsieur Jonathan Lepage, né le 27 août 1975 à Namur (Belgique), résident professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Olivier Henrion, employé privé, né le 16 décembre 1971 à Messancy (Belgique), résident professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LOGIC S.A.

Société Anonyme

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009033173/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01902. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.
